

---

## Séance du 20 mai 2017

---

APECE : séance du 20 mai 2017

(Sorbonne, escalier C, 3e étage, salle Picard, 14 h 30)

### ***L'engagisme africain dans l'océan Indien occidental : le cas de La Réunion (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)***

par Virginie Chaillou

(Université de Nantes)

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, les planteurs réunionnais réclament une réorganisation du travail colonial et le recours massif à une main-d'œuvre étrangère sous contrat d'engagement. Face aux entraves du gouvernement britannique concernant le recrutement français en Inde, les autorités réunionnaises se tournent plus activement vers le continent africain. Limité dans un premier temps aux populations originaires libres, ce recrutement s'élargit en 1856 aux populations captives, Napoléon III autorisant officiellement l'engagement par « rachat préalable ». Ainsi, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, plus de 30 000 Africains, originaires principalement du Mozambique, ont émigré vers La Réunion pour travailler sur les plantations sucrières. Mal logés, mal nourris, mal considérés par la société post-esclavagiste réunionnaise et soumis à un travail excessif, la très grande majorité de ces travailleurs ne sera jamais rapatriée dans son pays et entrera dans un processus de créolisation. Opéré dans des conditions douteuses, souvent assimilable à une nouvelle forme de traite, le recrutement d'engagés africains pour La Réunion est entaché par une longue suite d'abus qui conduisent à son interdiction en 1859. Cependant à la fin du siècle, un contexte nouveau et un pressant besoin de main-d'œuvre relancent les négociations avec les autorités portugaises. Le recrutement de travailleurs engagés du Mozambique reprend en 1887 sous couvert d'une réglementation stricte. Cette nouvelle vague migratoire se distingue par un très faible nombre de recrues et des rapatriements en masse après un court passage dans l'île. Découragés, les planteurs cesseront définitivement les tentatives de recrutement en Afrique

orientale au début du XX<sup>e</sup> siècle et auront progressivement recours à une main-d'œuvre locale.

Carrefour de civilisations – européenne, africaine, asiatique –, La Réunion se caractérise aujourd'hui par un brassage humain exceptionnel mais également par la persistance de groupes ethniques et socio-économiques bien définis où le « Cafre » ne possède pas encore tout à fait sa place. Si le respect de l'altérité apparaît comme un des emblèmes de l'identité réunionnaise, il n'en demeure pas moins que des discriminations sociales, héritées du temps de l'esclavage et de l'engagisme, subsistent. Il est courant à La Réunion de désigner et de présenter quelqu'un en fonction de son appartenance ethnique : *li lé Kaf*, *li lé Malbar*, *li lé Zoreil*. Ce système de classification de la population se fonde sur la couleur de la peau et sur l'origine mais aussi sur des critères parfois encore plus difficiles à appréhender. Ainsi, les préjugés de la couleur et de l'origine peuvent s'appliquer inégalement au sein d'une même famille. Cependant, être « Cafre », c'est forcément avoir la mauvaise couleur, le « Cafre », occupant toujours le plus bas degré de l'échelle sociale.

En effet, l'image péjorative du « Cafre », véhiculée pendant des décennies au sein de la société coloniale, est largement ancrée dans les mentalités actuelles. Le « Cafre », quelle que soit son histoire, porte irrémédiablement dans l'esprit populaire réunionnais la marque dite « injurieuse » ou « honteuse » de l'esclavage. Le sociologue Paul Mayoka explique d'ailleurs que « le Réunionnais, en général, tente de fuir, d'esquiver, de taire, d'étouffer, de gommer sa « cafrité », en se réfugiant derrière le métissage ou la créolité, voire la francité (...) ». Le poids du passé, continue de s'exercer sur la relation du « Cafre » avec l'Autre, mais aussi avec lui-même.

---